

Communiqué de presse, 13 mai 2019

COMMENT COMBATTRE LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS REGLEMENTES EN LIGNE ? L'UNIFAB ET L'ALCCI PUBLIENT UN LIVRE BLANC PROPOSANT DES SOLUTIONS CONCRETES

L'UNIFAB* et l'ALCCI* présentent un rapport détaillé qui fait état de la problématique croissante du commerce illicite des produits réglementés en ligne et avancent des recommandations réalistes.

La cyber-sécurité fait l'objet de grands débats publics, mais celui du commerce illicite sur internet, reste un sujet trop peu abordé, aussi bien par le législateur, que par les médias ou d'autres instances dédiées à assurer la santé et la sécurité des consommateurs, ainsi que la stabilité économique des Etats.

Il est important de souligner qu'au cours de l'année 2018 on dénombre plus de 37,5 millions de cyber-consommateurs qui représentent un portefeuille d'achat de plus de 81 milliards d'euros en France seulement alors que dans le monde le chiffre d'affaire du e-commerce pour la même année s'élève à 2 300 Milliards de dollars. Malheureusement, les consommateurs sont souvent dans l'ignorance de ce marché illégal auquel ils sont confrontés et qui, de surcroît, est responsable de pertes économiques considérables essentiellement pour les industries concernées.

En effet, ce rapport dévoile des chiffres concrets qui permettent d'entrevoir la menace que ce trafic constitue, par exemple : plus de 129 mille médicaments contrefaisants ont été saisis par la douane en 2017, dont 91 % ont été réalisées dans le contexte des fret express et postal. 75 % correspondent à des commandes en provenance d'internet, l'OCDE évalue la consommation d'alcool d'origine illicite à 25 % de la consommation adulte mondiale et la douane française a réalisé la saisie 238,2 tonnes de produits du tabac de contrefaçon et de contrebande ont été saisies sur le territoire national.

Ce Livre Blanc met en évidence, suite à de nombreux entretiens réalisés avec des experts des divers secteurs soumis à ces réglementations, la nécessité de mettre en place des mesures proactives et concertées, notamment par la création d'un Observatoire dédié à la veille, à la prévention et à la répression. Il permettrait de proposer des évolutions législatives et d'impliquer les entreprises, les intermédiaires et les services opérationnels afin de mieux appréhender les trafiquants.

A PROPOS

*L'Union des Fabricants est l'association française de lutte anti-contrefaçon qui regroupe 200 entreprises et fédérations professionnelles issues de tous les secteurs d'activité, afin de promouvoir et défendre le droit de la propriété intellectuelle.

*L'Association de Lutte Contre le Commerce Illicite est une jeune structure qui vise à rassembler les entreprises qui, au-delà de la contrefaçon, sont victimes de la concurrence déloyale du commerce illicite par recel, de la contrebande, de la non-conformité et violation des règles commerciales.

CONTACT PRESSE

Régis Messali - 01 56 26 14 07 – 06 16 89 00 81 - rmessali@unifab.com